

**Communauté de Communes
du Plateau Picard**

**Rapport d'activité
2013**



Plateau Picard

Communauté de Communes

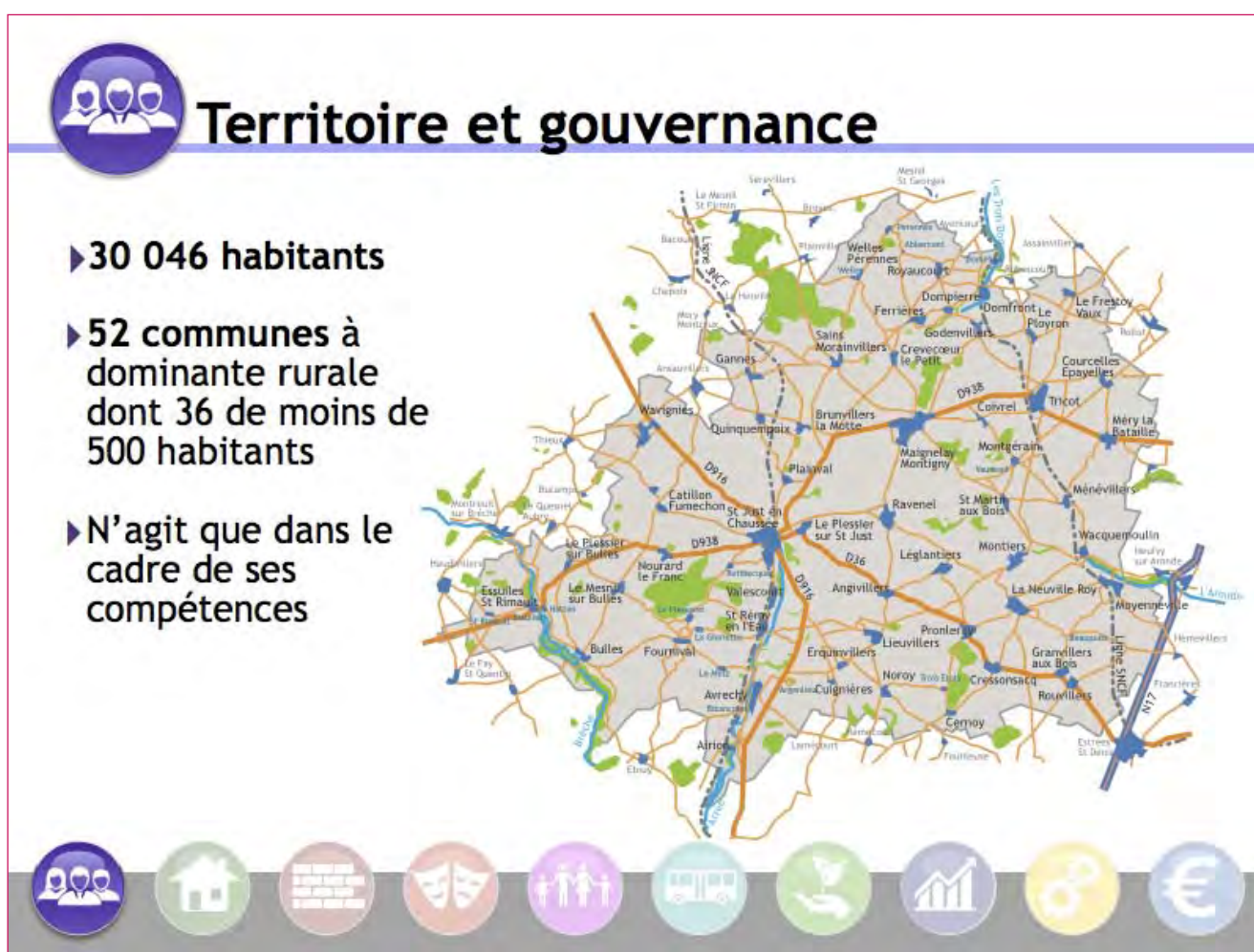
La baisse annoncée des dotations de l'État renforce l'incertitude au niveau des recettes, tant leur montant reste flou, et fluctuant; dans ces conditions, la communauté de communes fait preuve de prudence et s'applique à contenir les dépenses, car la marge de manœuvre en terme de fiscalité est inexistante face aux difficultés des familles.

Cette politique, mise en place depuis plusieurs années, permet de présenter, fin 2013, une situation favorable pour préparer l'avenir.

L'année de présentation de ce rapport étant l'année de renouvellement des élus, il est apparu opportun de reprendre le fil rouge des activités en les déclinant au travers des 8 commissions générales.

Territoire et gouvernance

La Communauté de communes du Plateau Picard est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999.



Elle est représentée, pour un second mandat, par son président, Frans DESMEDT, assisté de cinq vice-présidents, en charge de 8 commissions de travail :

Le conseil communautaire, compte de 77 délégués, et 38 suppléants, élus pour la première fois en même temps que les conseillers municipaux; il délibère dans les domaines de sa compétence et notamment les affaires budgétaires, les questions relatives à la composition et au fonctionnement de la communauté de communes, l'adhésion à un établissement public, la délégation d'un service public...

Le bureau est composé du Président, des cinq vice-présidents et de dix-huit autres membres élus parmi le conseil communautaire; il est chargé, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer, d'exécuter les décisions du conseil.

Les activités par commissions

Commission Habitat, logement et aménagement



Habitat, logement et aménagement



- **Habitat** et du logement
- **Actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine** (fonds de concours, tourisme)
- **Système d'Information Géographique (SIG)**
- **Urbanisme** (droits des sols, fonds d'intervention foncière, Très Haut Débit)
- **Coopération avec le Clermontois (Pays)**



En matière de logement, la communauté de communes poursuit sa politique d'aide à la rénovation des logements, en lien avec l'ANAH, afin d'optimiser les performances énergétiques des habitats, de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et d'adapter les logements aux personnes handicapées.

Eu égard à la charge représentée par l'énergie dans le budget des habitants, l'animateur en charge des diagnostics énergétiques et de l'accompagnement des 99 dossiers déposés, est de plus en plus sollicité; cette activité s'est vue allouée plus de 385 000 € de subventions en 2013.

En matière d'aménagement et de mise en valeur du territoire, les fonds de concours ont permis à 5 communes, de rénover des éléments de leur patrimoine et d'améliorer leurs entrées de village pour un montant de 43 000 €. Ce dispositif s'adresse aux petites communes, dont les budgets ne permettent de prioriser ce genre de projets, et qui, avec une aide de 40 à 50 %, peuvent s'engager dans une telle démarche.

Par ailleurs, des sorties thématiques sur le patrimoine bâti ou naturel ont rassemblé une cinquantaine de personnes.



Bâtiments et travaux



- **Travaux neufs**
- **Gestion et entretien des bâtiments et des équipements sportifs**
- **Accessibilité**
- **Politique d'insertion sociale et professionnelle**



Avec un engagement de plus de 2.5 millions d'euros, la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Just-en-Chaussée se veut une réponse concrète à la problématique de la désertification médicale en milieu rural.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de rassembler plusieurs professionnels sur un même site afin d'y développer un projet médical qui permette une prise en charge globale des patients, favorise la formation des jeunes étudiants et la prévention.

Financée par l'État à hauteur de 435 900 € et par l'Europe (200 000 €) elle sera en service dès janvier 2014, avec 17 professionnels de santé présents.

Une autre construction s'implante en 2013 à Maignelay-Montigny, où un pôle Petite Enfance doit permettre de répondre aux attentes des familles tant en terme d'accueil, que d'accompagnement par le relais assistantes maternelles.

Ce projet de 800 000 € ouvrira en septembre 2014 et offrira des places supplémentaires d'accueil et répondra aux exigences réglementaires.

En terme de bâtiments, les deux gymnases continuent de bénéficier d'aménagements pour que les collégiens disposent d'équipements fonctionnels et sécurisés et pour une utilisation optimale par les associations.

Enfin, la politique d'insertion sociale et professionnelle s'est concrétisée par le versement de 221 000 € de subventions (MEF, MLRGPP, AITT, Jardins Plateau Picard).



Action culturelle



- Développement des **pratiques artistiques**
- Mise en valeur de l'**identité** du Plateau picard
- Développement de la **lecture**
- **Manifestations culturelles**



L'action culturelle de la Communauté de Communes du Plateau Picard permet d'offrir tout au long de l'année des activités qui rayonnent sur tout le territoire et qui s'adressent à tout public quelle que soit la tranche d'âge ; le désengagement progressif des partenaires institutionnels, en terme de financement n'a pas, pour l'instant remis en cause la gratuité de la programmation culturelle.

En 2013, 20 communes ont accepté d'accueillir une ou plusieurs manifestations à destination des scolaires, par le biais des ateliers musicaux et des spectacles « jeune public ».

A été aussi organisé le Printemps des Poètes, en partenariat avec les bibliothèques et les écoles, pour encourager le développement de la lecture publique.

Enfin, les jeunes de moins de vingt ans ont bénéficié d'un accès au cinéma, à travers 5 382 entrées à prix réduit.

La culture s'articule aussi autour de plusieurs propositions théâtrales en partenariat avec la Comédie de Picardie pour 8 représentations, et une compagnie en résidence ; cette dernière a créé un spectacle relatant les souvenirs des habitants du territoire, a sollicité les associations et animé des stages très appréciés.

Mais les temps forts de la programmation culturelle restent marqués par deux festivals : les Rencontres musicales de mai et le festival Jazz d'octobre.

Basés sur l'itinérance, ces événements mobilisent énormément de moyens techniques et humains et proposent la rencontre d'artistes amateurs et de renommée mondiale pour le bonheur de plus de 2 300 spectateurs.



Vie sociale et scolaire



- Politique Petite enfance
- Jeunesse
- Repas à domicile
- Apprentissage de la natation
- BAFA



La Petite Enfance

Compétence exercée pour les enfants de moins de 6 ans, assis sur un contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise; elle se décline en deux axes: les structures d'accueil et les relais assistantes maternelles.

Au nombre de 6 (2 fixes et 4 itinérantes) les structures d'accueil, d'une capacité totale de 240 places, permettent d'offrir aux familles 73 heures d'ouverture par semaine, avec 7 journées complètes.

Mais pour répondre davantage aux besoins en terme de garde d'enfants, tout en respectant les normes réglementaires, la communauté de communes a décidé d'augmenter sa capacité en ouvrant un nouveau point d'accueil et de services à Maignelay-Montigny.

Par ailleurs, la communauté de communes développe une politique active en direction des assistantes maternelles: l'accompagnement en matière de professionnalisation dynamise cette profession et permet à 320 femmes d'exercer ce métier.

Elles représentent 1027 places réparties sur le territoire et ont accueilli 680 enfants en 2013; mais l'adéquation entre l'offre et la demande reste difficile, tant les disparités communales sont importantes.

Cette présence des assistantes maternelles génère des demandes très nombreuses que les deux relais ne peuvent traiter, sans liste d'attente, notamment en période de déclaration de revenus, de recrutement à la rentrée scolaire ou de congés.

La Petite Enfance est un service dont la complémentarité permet l'accueil de 920 enfants de moins de 6 ans (41 % d'enfants du territoire).

La livraison des repas à domicile

Ce service à destination de nos aînés propose la livraison d'un repas complet, avec le choix de menus variés, au prix de 7 €.

En 2013, 120 usagers réguliers ont fait appel au service; pour accéder aux 37 communes du territoire concernées par une commande, la communauté de communes s'est dotée de trois véhicules frigorifiques; la société titulaire du marché, Apetito, assure la fourniture des repas et les dépose directement dans les chambres froides au siège de la communauté de communes.

Ce service est aussi un lien social fort, car il représente parfois, pour la personne âgée, la seule visite de la journée.

Les affaires scolaires

L'apprentissage de la natation pour tous les élèves en primaire est assuré depuis 1991 par la communauté de communes, bien avant que la loi ne rende cette pratique obligatoire.

Ne disposant pas de piscine sur son territoire, la communauté de communes loue des créneaux auprès des bassins de Bresles, Clermont, Estrées-Saint-Denis et Montdidier, et prend en charge le transport; ce service représente 163 000 €, soit 74 € par élève.

Pour les collégiens, les deux gymnases attenants aux collèges de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny ont nécessité 152 000 € de fonctionnement, auxquels s'ajoute la participation au remboursement de l'annuité pour l'opération turbo collèges de 318 000 €.

Par ailleurs, la communauté de communes encourage les activités extrascolaires en versant 12 700 € de subventions aux associations sportives et aux FSE des deux collèges.

Enfin, une formation au BAFA est proposée localement aux jeunes de plus de 17 ans, pour leur permettre de trouver un emploi dans les centres de loisirs des communes; elle s'adresse aussi, en cas de besoin, au personnel des écoles.



Voirie et mobilité



- **Création et aménagement de la voirie communautaire**
- **Abords des gares en service**
- **Aires d'accueil des gens du voyage**
- **Voirie et Réseaux Divers**
- **Schéma de mutualisation**



La voirie d'intérêt communautaire représente 60 km de routes sur lesquelles circule un transport scolaire, ou créent une liaison de désenclavement de la commune. Le précédent programme triennal d'investissement étant terminé (2 100 000 €), un nouveau programme a été validé pour un démarrage des travaux en 2014/2015.

Le groupement de commandes pour les réparations reste toujours très actif avec la participation de 22 communes pour un coût de 440 000 €.

Quant à l'aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée, il répond aux besoins de stationnement des usagers de la gare, avec la création de 270 places et participe au renouveau du quartier de la gare.

Cet aménagement urbain permet d'accueillir, chaque 1er vendredi de chaque mois, les Rendez-vous du Terroir, qui rassemble une vingtaine de producteurs picards et attire régulièrement près de 200 personnes.

En terme de mobilité, l'expérience de Transport Collectif à la Demande (TADAM), lancée en 2012, confirme son intérêt pour les habitants ; mais le coût (212 000 €) impose de limiter le service à destination des gares et centres bourgs de 5 communes.

En effet, le tarif dégressif et attrayant payé par les usagers et la subvention du SMTCO ne permettent pas d'envisager, actuellement, une extension des destinations.

Commission Environnement - déchets ménagers



Environnement



- Déchets ménagers et assimilés
- Relations avec le **SYMOVE** (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement)
- Politique de préservation de la **ressource en eau**
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**SAGE** Oise-Aronde, de la Brèche...)



(Les déchets ménagers font l'objet d'un rapport distinct et ne sont donc pas abordés dans ce rapport)

Commission Environnement-eau

Déclinée en une diversité d'actions, la protection de l'environnement concerne aussi bien les communes, les exploitants agricoles que les particuliers.

En 2013, pour un meilleur suivi, les réseaux d'eau potable ont fait l'objet d'une intégration dans le SIG.

Dans un souci commun de protéger la ressource en eau, les maîtres d'ouvrage compétents en eau potable ont posé le diagnostic du territoire afin de déterminer le meilleur niveau d'intervention pour assurer l'avenir de la production et de la distribution de l'eau.

La création de plusieurs unités de distribution vise à favoriser l'émergence d'une réflexion concertée pour des travaux mutualisés; l'approbation du Schéma Directeur de l'Eau témoigne de cette volonté, qui doit asseoir la réflexion sur une prise de compétence de l'eau.

En parallèle, l'accompagnement administratif et technique des exploitants qui, optent pour les Mesures Agro Environnementales se poursuit sur les captages de Ferrières, Saint-Just-en-Chaussée et Gannes; la protection intégrée sur 4000 ha et la conversion Bio de près de 150 ha concrétisent l'implication de la communauté de communes dans la préservation de la ressource.

Par ailleurs, des formations à destination des agents communaux pour économiser l'eau et les produits phytosanitaires, dans l'objectif de tendre vers le « 0 Phyto », ont été proposées aux communes du territoire.

De même, des ateliers et des conférences à destination des jardiniers amateurs ont contribué à apprendre à jardiner autrement.



Développement économique



● **Zones d'activités communautaires**

● **Actions de développement économique**

● **Soutien au commerce et à l'artisanat**



Les travaux de la zone d'activité d'Hardissel à Tricot pour 538 000 € permettent de préparer l'avenir et de proposer des parcelles de moyenne importance à proximité de l'autoroute A1.

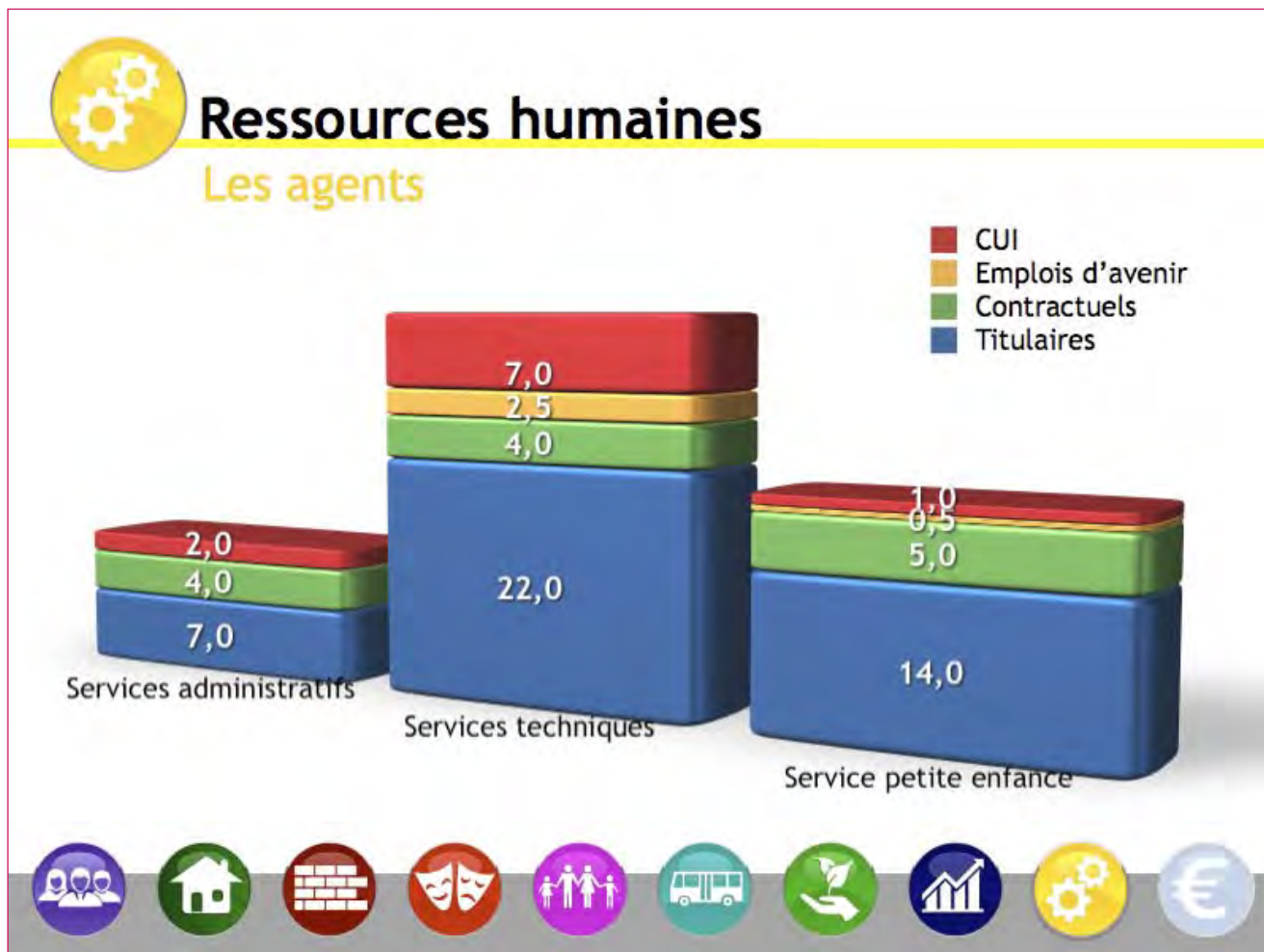
Dans un contexte économique difficile, le soutien et l'accompagnement des projets de création ou de reprise d'activité se justifie pleinement et permet le maintien de commerces dans les communes; le meilleur exemple est la reprise de l'épicerie de Méry-la-Bataille. Grâce au versement d'un fond de concours de 30 000 € par la Communauté de Communes, de l'accompagnement de la chargée de développement économique, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, la commune dispose à nouveau d'un commerce de proximité; l'adjonction d'un restaurant aux activités existantes a bousté la fréquentation des lieux. L'octroi de prêts d'honneur par l'intermédiaire de l'association Initiatives Oise Ouest, associé à l'accompagnement dans les démarches, favorisent l'émergence des projets et la création d'emplois; au total, sur le mandat qui se termine ce sont 110 emplois qui ont été créés ou maintenus sur le territoire.

De même, le partenariat avec les Chambres Consulaires a permis de proposer aux artisans des formations au niveau local.

Les Ressources Humaines

L'évolution des services s'accompagne de l'obligation de recrutement tout en maîtrisant la masse salariale ; mais la communauté de communes n'oublie pas le levier social en participant au dispositif des emplois aidés ; elle forme les contractuels et facilite au maximum leur intégration dans le travail ; de plus les avantages sociaux sont accessibles à tous les agents sans distinction.

Par ailleurs, elle accueille de nombreux stagiaires qui peinent à trouver des structures leur permettant de valider leur cursus scolaire.





Ressources humaines **Équivalents Temps Plein**

Accueil du public et secrétariat		<ul style="list-style-type: none"> • 14.739 courriers affranchis
Administration générale		<ul style="list-style-type: none"> • 10 réunions de conseil • 5 réunions de bureau • 77 délibérations
Encadrement		<ul style="list-style-type: none"> • 68 entretiens professionnels d'évaluation • 54 réunions internes de services
Comptabilité et finances		<ul style="list-style-type: none"> • 4 budgets • 31 centres de coûts • 2.097 mandats • 898 titres
Gestion des ressources humaines		<ul style="list-style-type: none"> • 166 arrêtés et décisions • 125 actions de formation • 36 stagiaires accueillis
Communication & valorisation du territoire		<ul style="list-style-type: none"> • 11 éditions du journal communautaire • 2 plans de communication «festival» • 1 plan de communication «travaux» (Maison de santé) • 321 messages diffusés sur les panneaux d'information
Informatique		<ul style="list-style-type: none"> • 52 postes en réseau • 9 serveurs (4 physiques et 7 virtuels)



Ressources humaines **Équivalents Temps Plein**

Culture		<ul style="list-style-type: none"> • 2 festivals (2.300 spectateurs) • Programmation théâtrale (962 spectateurs) • Ciné-été jeunes, Noël en Plateau Picard, Printemps des poètes, ateliers musicaux...
Économie locale		<ul style="list-style-type: none"> • 8 dossiers de création et de reprise (10 emplois) • Appui des maires pour les reprises de commerces • Développement des zones d'activités
Protection de l'environnement Valorisation du territoire		<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) • Mise en place du SIG et intégration des réseaux Conseil en protection intégrée sur 4.000 ha • 10 rendez-vous du terroir pour 2.000 visiteurs • 440 élèves sensibilisés à l'alimentation durable • 4 événements au profit des agents communaux pour l'entretien naturel des espaces verts
Déchets ménagers		<ul style="list-style-type: none"> • 23 interventions en milieu scolaire (185 élèves) • 2.006 appel reçus au numéro vert infos.déchets • 150 composteurs vendus • 84.228 déposants dans les 4 déchetteries et 8.849 tonnes collectées • 416 collectes à domicile par la Recyclerie • Entretien de 126 points-tri
Maintenance, bâtiments et espaces verts		<ul style="list-style-type: none"> • 11.706 m² de bâtiments • 95.560 m² d'espaces verts





Ressources humaines Équivalents Temps Plein

Entretien des locaux		<ul style="list-style-type: none">• 2 gymnases• 40 bureaux
Livraison de repas à domicile		<ul style="list-style-type: none">• 29.224 repas distribués• 37 communes desservies
Voirie		<ul style="list-style-type: none">• 60 km de voiries communautaires• 46 communes adhérentes au groupement de commande• 36.000 m² de gravillonnage
Marchés publics Urbanisme		<ul style="list-style-type: none">• 17 marchés• 13 suivis de PLU• 9 avis rendus
Amélioration de l'habitat		<ul style="list-style-type: none">• 109 dossiers• 98 propriétaires occupants et 10 bailleurs communaux aidés
Petite enfance		<ul style="list-style-type: none">• 327 enfants accueillis• 33.619 heures d'ouverture des structures• 928 usagers réguliers des relais• 3.807 contacts au relais



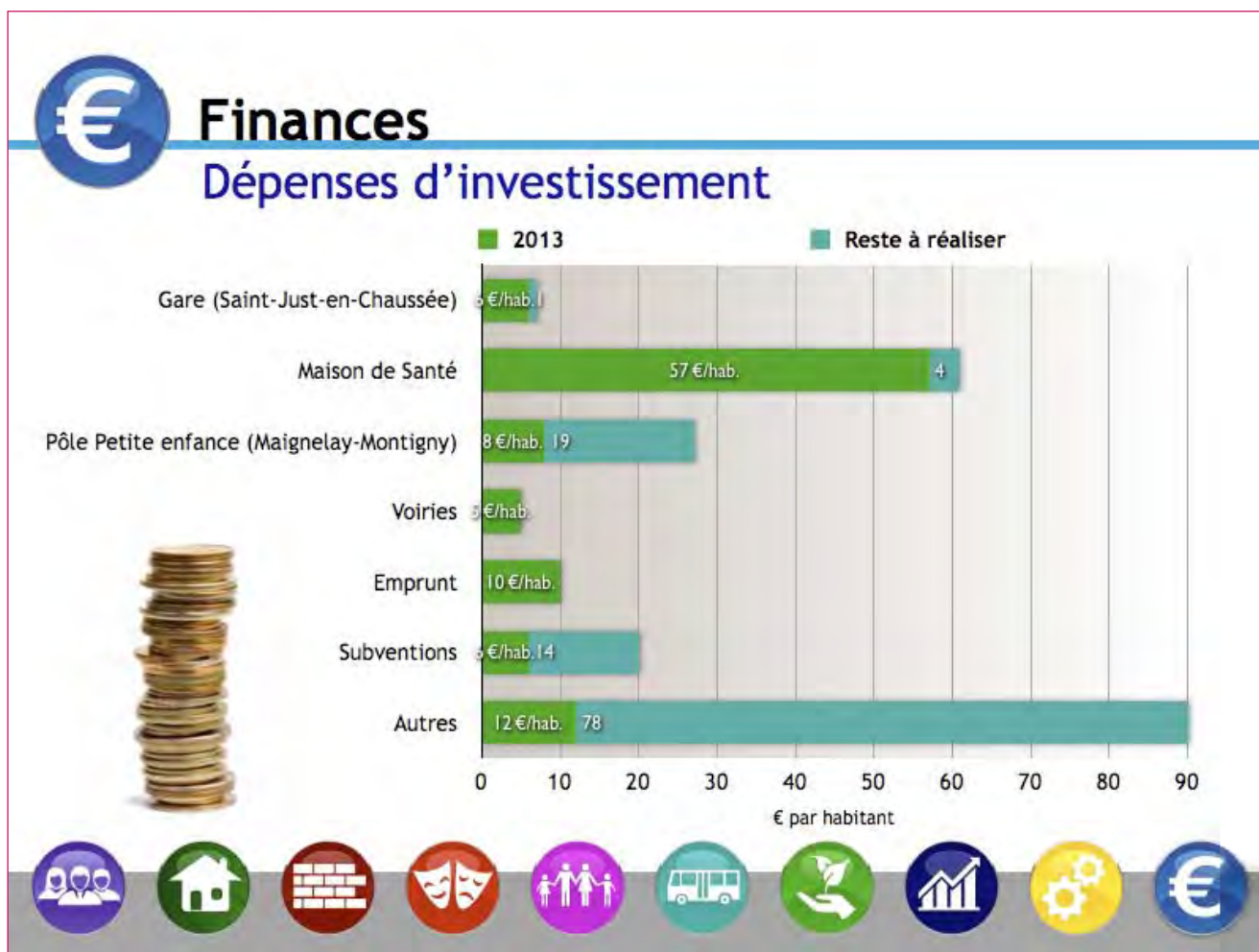
Les Finances

2013 se caractérise par la fin de gros programmes d'investissement, tels que les abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée et la Maison de Santé, sans recours à l'emprunt.

En fonctionnement l'augmentation des charges courantes de 10 % se trouve atténuée par la progression des recettes (+13 %), notamment fiscales; si l'augmentation des bases, à taux constant, participe à cette hausse, les rôles supplémentaires y contribuent pour près de 3.5 %.

La volatilité de la CVAE prendra toute sa dimension dans les années à venir; basée sur l'activité économique, elle ne peut laisser entrevoir de réelles perspectives.

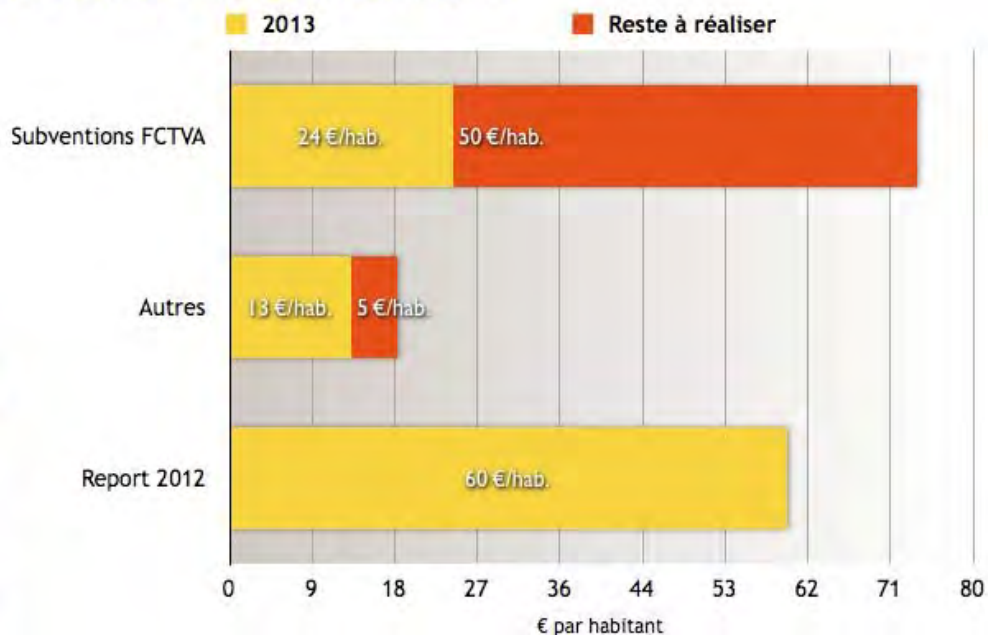
Grâce à une gestion maîtrisée par l'ensemble des services, l'excédent de fin d'exercice représente 15 % des recettes de fonctionnement, et s'ajoute au faible endettement de la communauté pour créer les marges de manœuvre de demain.





Finances

Recettes d'investissement

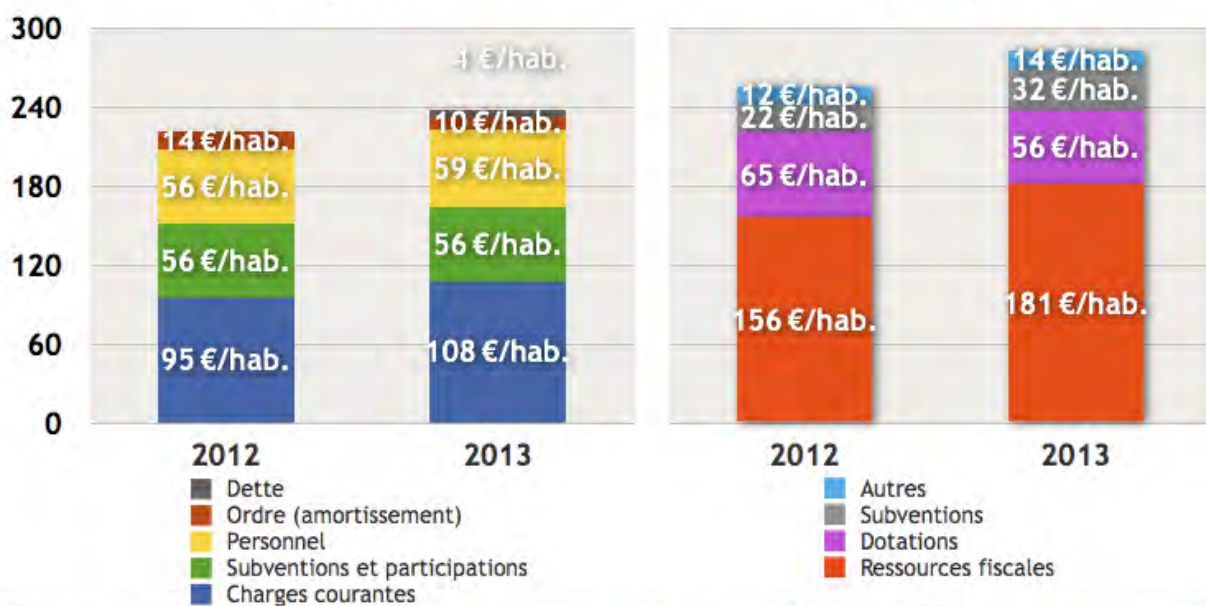


Finances

Le fonctionnement

Dépenses

Recettes



Les Compétences

- Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.
- De même, lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie.
- L'année 2011 a vu la modification des statuts de la communauté ; la liste ci-dessous tient compte de ces modifications

En matière d'aménagement de l'espace

- Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ; (La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois) ;
- Aménagement rural ;
- Plan intercommunal des déplacements ;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ; (Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP)
- Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

En matière de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités ; est notamment concernée, la nouvelle zone en cours d'aménagement à Argenlieu, commune d'Avrechy ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

En matière d'environnement

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement ;
- Assainissement autonome ;
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

En matière de mise en valeur du paysage

- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

En matière de politique de l'habitat et du logement

- Programme local de l'habitat ;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants ;
- Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

En matière scolaire

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation
- Action sociale facultative en faveur des élèves du second degré

En matière de voirie et de transport

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire, les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
- Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (transférée le 12 mars 2007).

En matière de services sociaux

- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

En matière d'animation sportive et culturelle

- Soutien aux manifestations sportives intercommunales : rallye-raïd sportif St Just Plateau Picard
- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- Politique de développement de la lecture ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

En matières diverses

- Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Instauration d'un service de transports collectif à la demande par délégation conventionnelle de compétence conclue avec le conseil général
- promotion touristique : acquisition, aménagement et entretien du chemin vert (ancien délaissé SNCF reliant St Just à Royaucourt)



Plateau Picard

Communauté de Communes
